89-04653/

". . . It is the government's intention that the *Canadian Multiculturalism Act* will join an amended *Citizenship Act* and an amended *Official Languages Act* in providing an enduring statutory basis for Canadians' sense of themselves and their country."

# MULTICULTURALISM

. . . being
Canadian

# MULTICULTURALISM

©Minister of Supply and Services Canada
1987
Catalogue No. Ci 96-35/1987
ISBN 0-662-55550-3

Photos, courtesy of The Public Archives of Canada, Department of Regional Industrial Expansion, The "Ottawa Citizen", and the Department of the Secretary of State of Canada.

# Table of Contents


| | |
|---|---|
| Letter from the Honourable David Crombie | 1 |
| Chapter I: A Tradition of Diversity | 3 |
| Chapter II: A Matter of Unity and Fairness | 9 |
| Chapter III: The Canadian Multiculturalism Act | 19 |
| Chapter IV: Toward a New Century | 25 |


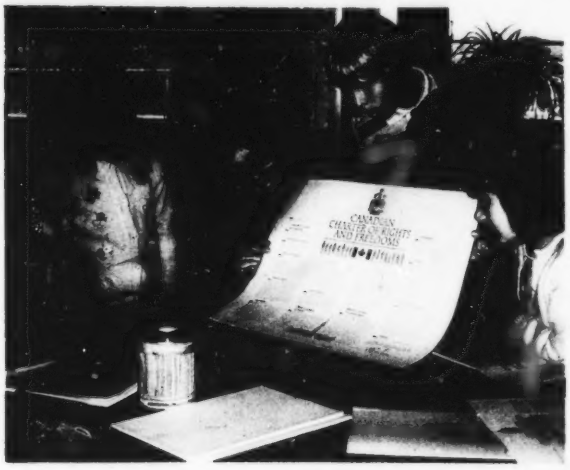

# MULTICULTURALISM

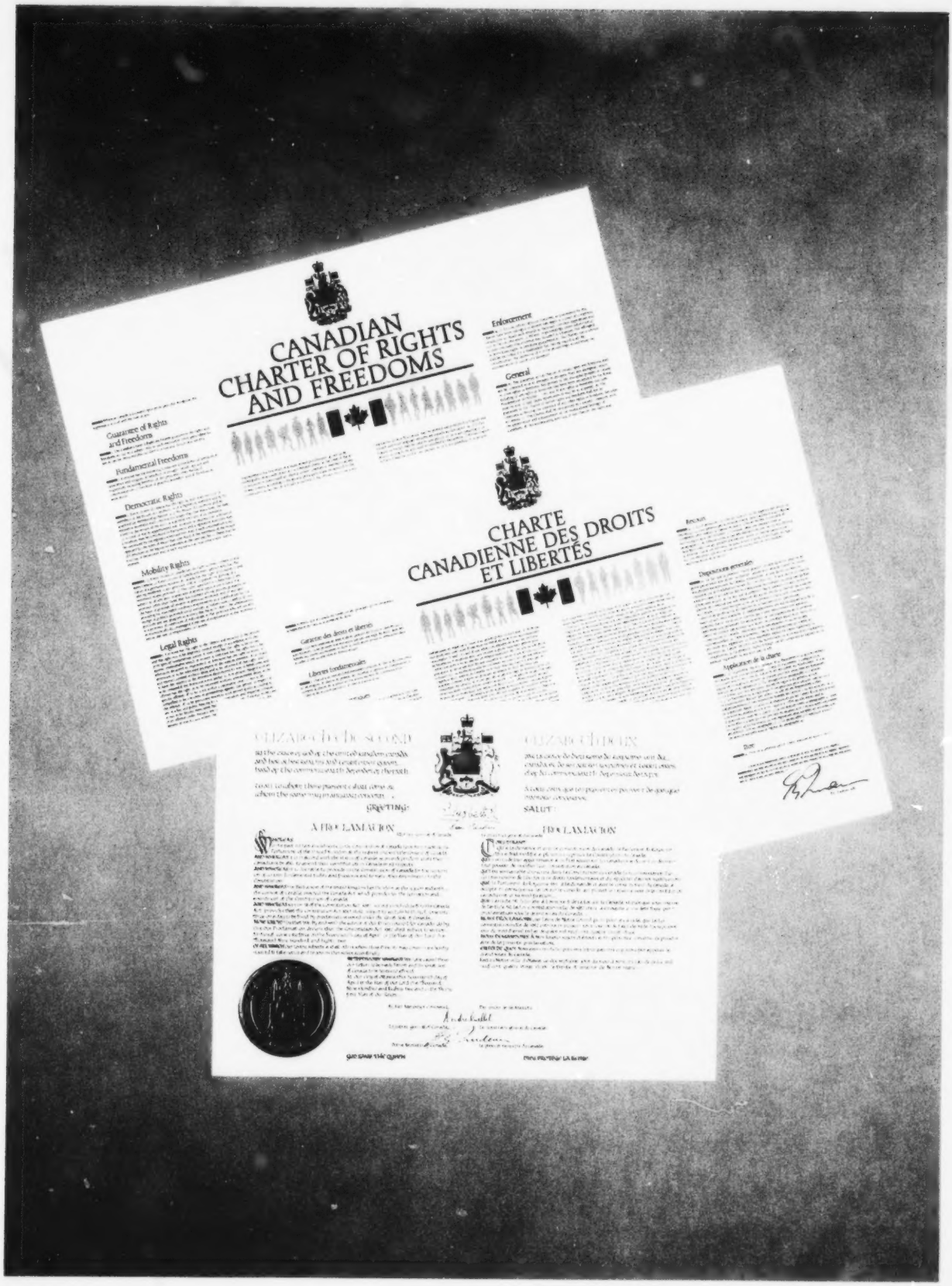

". . .the Bill provides for a new government-wide commitment to the principles and policy objectives of multiculturalism."

Canadians are coming to realize that substantial social, economic and cultural benefits will flow from a strengthened commitment to multiculturalism. This background paper is intended to help Canadians understand the origins and purpose of the proposed *Canadian Multiculturalism Act*, and I urge everyone to read it and to study the text of the Bill, because multiculturalism enriches us all.

David Crombie
Secretary of State of Canada and
Minister Responsible for Multiculturalism

Ottawa, Canada K1A 0M5

The Secretary of State of Canada | Le Secrétaire d'État du Canada

CANADA

The Honourable
David Crombie

Dear fellow Canadians,

I am pleased to introduce a Bill which, upon passage, will become the world's first national *Multiculturalism Act*. It contains the government's new policy respecting multiculturalism, an essential component of our Canadian identity. In the spirit of the Constitution and in accordance with the provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the proposed Act will entrench in law a policy that speaks to the whole of our society. Its intention is to strengthen our unity, reinforce our identity, improve our economic prospects and give recognition to historical and contemporary realities. As well, the Bill provides for a new government-wide commitment to the principles and policy objectives of multiculturalism.

Multiculturalism has long been fundamental to the Canadian approach to nation-building, and today we enjoy the benefits of life in a diverse society because of our commitment to the maintenance of different heritages and our respect for all origins. Enactment of this historic Bill will help to satisfy a long-standing yearning on the part of millions of citizens – whose origins can be traced to every part of the globe – to be recognized as equal partners in Canadian Society.

# Chapter I
# A Tradition of Diversity

ultural and racial diversity have existed in Canada since long before the 16th century, when the first European settlers arrived to join the Aboriginal peoples in the northern half of a vast continent. Aboriginal society was multicultural as well as multilingual. Today, multiculturalism, which is the recognition of the cultural and racial diversity of Canada and of the equality of Canadians of all origins, is integral to the country's social and economic well-being. It has given us a civilized framework within which our diverse population lives together in harmony and respect.

Multiculturalism is part of what it means to be Canadian. It is inseparable from Canadians' fundamental citizenship values, which are based on the enduring principles of equality, diversity and community – equality of opportunity; diversity of cultures, experience and skills; and a strong, supportive sense of community. Having been a fact of Canadian life for centuries, multiculturalism has been official policy in Canada since 1971. It was enshrined in the 1982 *Constitution Act* as part of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Now, after the proclamation of the first *Canadian Multiculturalism Act,* it will be entrenched in the nation's statutes.

As a concept, under which diverse groups and communities are free to retain their respective identities while joining one another as equal partners in a united country, citizens of other lands acknowledge the term "multiculturalism" to be a Canadian creation. With much of the rest of the world, the government believes that, in the next century and beyond, it will also become a successful Canadian export as other nations adopt Canadian-style policies to achieve social harmony within their own borders. Increasingly, the Canadian public is coming to recognize – as others already have – the importance and value of "the Canadian way" of nation-building. In an eloquent Canada Day essay published in the July 1, 1987 edition of *The Toronto Star*, Alla Gower, who teaches English as a second language in Etobicoke, observed: "All Canadians of whatever creed, background or colour have a destiny – a destiny to build a country... If we can live here in harmony and in peace, if we can all benefit from being Canadian, if we can prove our country to be not only a land of freedom, but a land of justice and hope for those who follow, then the rest of the world will come to ask us our secret. Perhaps that can be a contribution we Canadians can make to civilization and to global survival."

Canada was an original signer of the United Nations 1948 *Universal Declaration of Human Rights*, and it has long been recognized as a world leader in the field of civil rights and social development. As well, Canada has a record of sharing its social experience and its technical and scientific expertise with other nations, particularly those in less developed areas. The government believes that a strengthened commitment to multiculturalism will add to the country's already enviable international stature, while improving its opportunities for profitable trade, and diplomatic and cultural exchanges. Recently, a Parliamentary committee report entitled *Independence and Internationalism* declared: "Canada's bilingual and multicultural heritage represents an asset, offering a capacity to relate naturally and with understanding to almost every country in the world. It can be especially valuable in developing trade links."

". . . Multiculturalism is part of what it means to be Canadian. It is inseparable from Canadians' fundamental citizenship values."

The proposed *Canadian Multiculturalism Act* has drawn its primary inspiration from the Canadian people themselves, particularly from their experience in striving to develop a unique society where diversity is acknowledged to be a strength and where freedom and tolerance, fairness and courtesy, compassion and common sense are overriding characteristics. The antecedents of the federal government's approach to multiculturalism are at the very core of Canadian history and enshrined in the Constitution; but today's policy has been shaped in awareness of the realities of the present and anticipation of the needs of the future. In looking ahead, the government makes no attempt to gloss over those distasteful, sometimes shameful and always heart-breaking injustices in Canadian history which left members of various minority groups frustrated or humiliated or outraged. Neither does it pretend to believe that Canadian society overnight will become rid of all vestiges of cultural, racial and religious discrimination. Instead, on behalf of the people, the government is determined to seek out the higher ground of enlightenment and decency, satisfied that the vast majority of Canadians, now and in the future, will wish for nothing less.

". . . We, as a nation, need to grasp the opportunity afforded us by our multicultural identity . . ."
Prime Minister Brian Mulroney

In order to implement its policy, to reinforce appreciation and understanding of multiculturalism throughout the country and to enrich the overall quality of Canadian life, the federal government is resolved to provide leadership to Canadian institutions and individuals alike by taking positive measures within its jurisdiction so that every citizen, regardless of origin, has an equal chance to participate in – and contribute to – the social, economic, cultural and political life of the country.

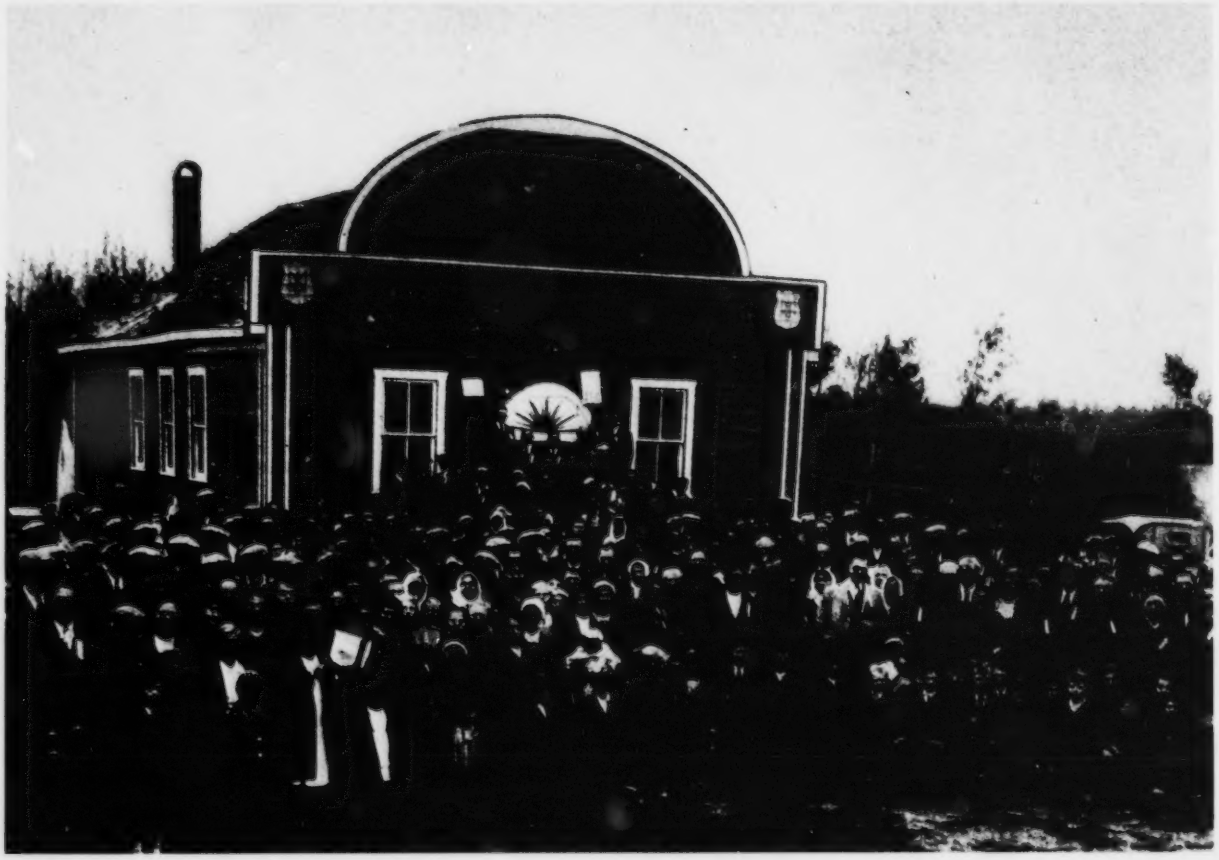

". . . Multiculturalism embraces the best of Canada: fairness, compassion and freedom."

It is the government's intention that the *Canadian Multiculturalism Act* will join an amended *Citizenship Act* and an amended *Official Languages Act* in providing an enduring statutory basis for Canadians' sense of themselves and their country. It is the government's hope that other Canadian institutions, corporations, voluntary groups and citizens will join it in breaking down barriers to individual self-fulfilment in Canada, in working to eliminate the scourge of discrimination from Canadian life and in acknowledging the right of all Canadians to enjoy, enhance and share their cultures and heritages, according to their individual wishes. To those ends, the government calls upon all citizens to make a renewed commitment to the principles of equality, diversity and community and to continue the great task of building their homeland into a free and united country that will continue to be a symbol of hope in a fractious, turbulent world.

# MULTICULTURALISM

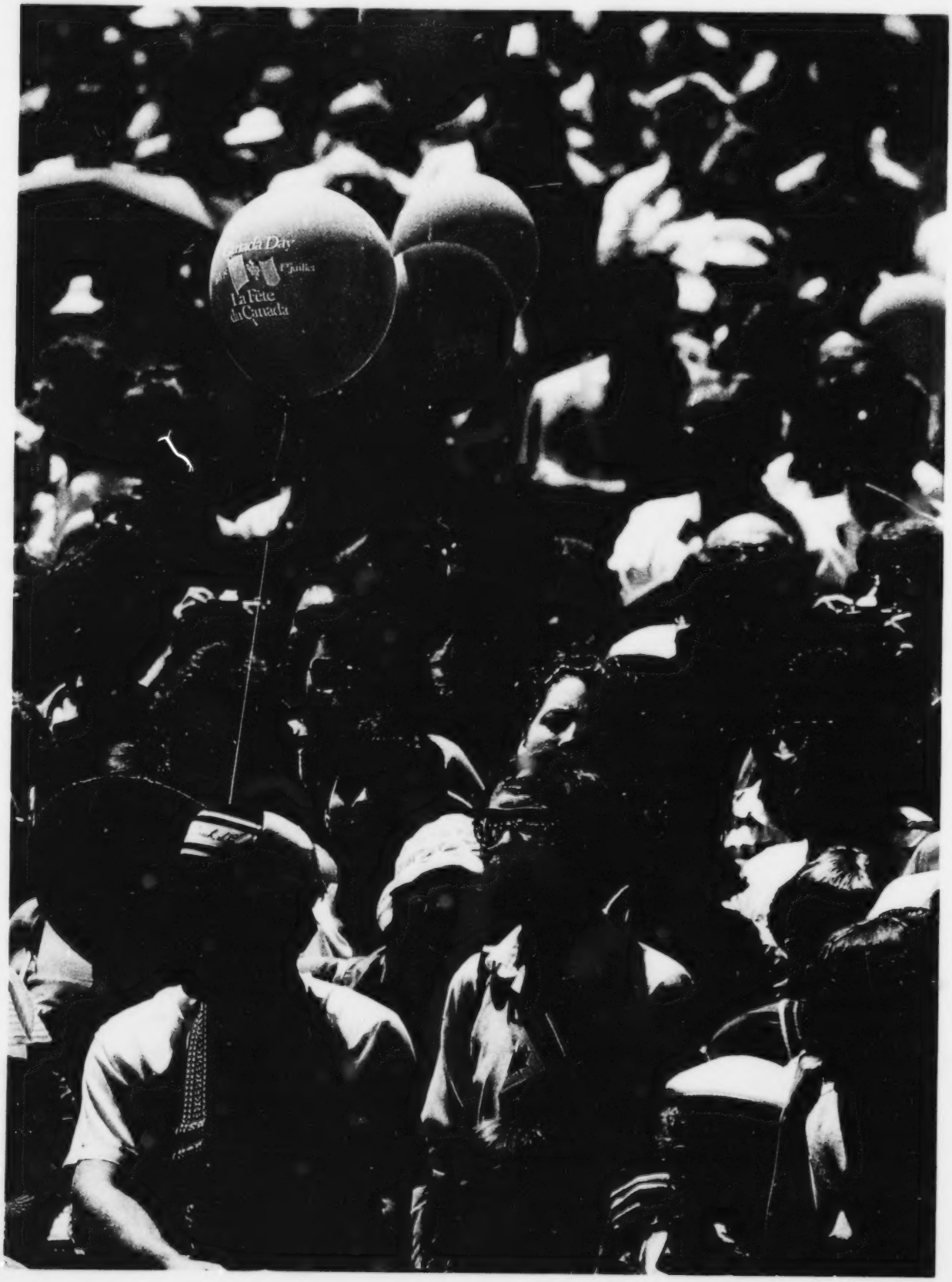

# Chapter II
# A Matter of Unity and Fairness

Finding strength in diversity, respecting the beliefs and customs of others, acknowledging the worth of every community's contribution to national life are more than Canadian ideals; they are Canadian realities. Multiculturalism has evolved as a powerful bonding agent for Canadians, as well as an expression of our fundamental system of values. It helps unite us and identify us, while at the same time allowing every element of our society to retain its own characteristics and cultural heritage.

Canada's leaders have come to understand the advantages of a multicultural approach to nation-building and its importance in an ever-shrinking world. Nearly a century ago, then Prime Minister Wilfrid Laurier declared: "I have visited in England one of those models of Gothic architecture which the hand of genius, guided by an unerring faith, has molded into a harmonious whole. This cathedral is made of marble, oak and granite. It is the image of the nation I would like to see Canada become. For here, I want the marble to remain the marble; the granite to remain the granite; the oak to remain the oak; and out of all these elements I would build a nation great among the nations of the world."

Using similarly vivid imagery, then Prime Minister John Diefenbaker observed more than a quarter-century ago that Canada is not "a melting pot in which the individuality of each element is destroyed in order to produce a new and totally different element. It is rather a garden into which have been transplanted the hardiest and brightest flowers from many lands, each retaining in its new environment the best of the qualities for which it was loved and prized in its native land." Mr. Diefenbaker, who often remarked with pride that he was the first Canadian prime minister whose ancestral roots lay outside both the French and Anglo-Celtic cultures, made an historic contribution to the development and understanding of multiculturalism in 1960 when he introduced the first *Canadian Bill of Rights*, a document which contained many of the equality provisions now enshrined in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

More recently, Prime Minister Brian Mulroney unequivocally declared the government's view, using the following words: "Multiculturalism is an affirmation of our commitment that Canadians of all ethnic and racial backgrounds have the right to equal recogni-

tion and equal opportunity in this country. Thus multiculturalism lies at the very heart of the idea of Canada, of our sense of country. As with our commitment to official languages, it reflects where we have come from and where we are going."

The word multiculturalism was coined in Canada and came into common usage during the 1960s in the context of an extended debate on national unity. As early as 1963, Dr. Charles Hobart, a U.S.-born sociologist at the University of Alberta, observed that Canadians "are almost *the* multicultural society of the world and this is your identity. It is the contribution you as Canadians have to make to the world. The system of multiculturalism has now worked for almost 100 years and you should be missionaries in this type of cause."

As the unity debate progressed, more and more Canadians began to appreciate and understand their multicultural heritage. An early and indefatigable champion of Canadian multi-

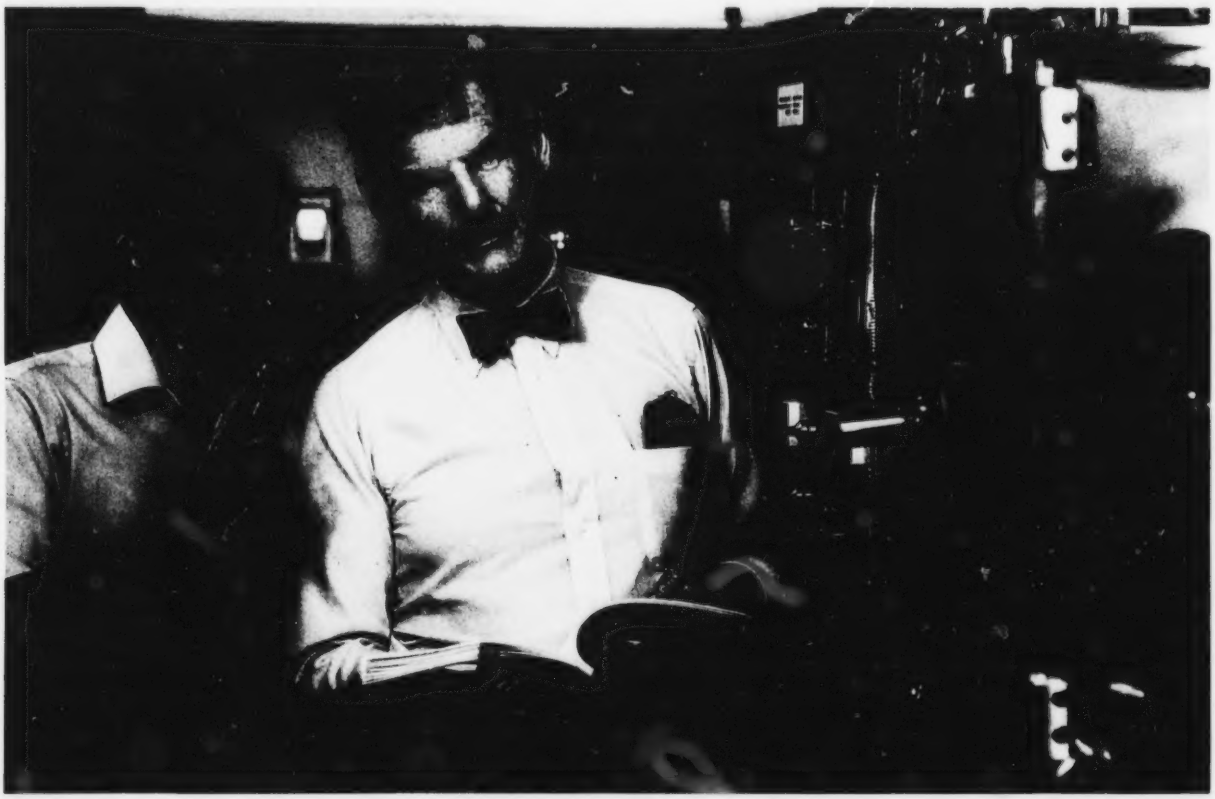

culturalism, Senator Paul Yuzyk of Manitoba, devoted his 1964 maiden speech in the Senate to the subject, saying in part: "The Indians and Eskimos have been with us throughout our history; the British group is multicultural – English, Scots, Irish, Welsh; and with the setting up of other ethnic groups, which now make up almost a third of the population, Canada has become multicultural in fact. . . In keeping with the ideals of democracy and the spirit of Confederation, Canada should accept and guarantee the principle of the partnership of all peoples who have contributed to her development and progress."

Two major federal policies emerged from the unity debate – one dealing with languages and the other with Canada's multicultural nature. In 1969, Parliament passed the *Official Languages Act*, which gave statutory recognition to the official status of both French and English. Then, in 1970, former Secretary of State Gérard Pelletier declared: "We are talking about the development in Canada of a multicultural society. The government refuses to sacrifice, in the name of unity through conformity, any of the cultures that are represented in our population." A year later, on October 8, 1971, then Prime Minister Pierre Trudeau proclaimed Canada to be officially multicultural, with a policy directed toward "preserving human rights, developing Canadian identity, strengthening citizenship participation, reinforcing Canadian unity and encouraging cultural diversification within a bilingual framework." The statement was welcomed by all parties. As then Opposition leader Robert Stanfield put it: "What we want is justice for all Canadians and recognition of the cultural diversity of this country."

There was wide public acceptance of the new policy, under which the federal government made four specific commitments, as follows:

"First, resources permitting, the government will seek to assist all Canadian cultural groups that have demonstrated a desire and effort to continue to develop, a capacity to grow and contribute to Canada, and a clear need for assistance, the small and weak groups no less than the strong and highly organized.

"Second, the government will assist members of all cultural groups to overcome cultural barriers to full participation in Canadian society.

"Third, the government will promote creative encounters and interchange among all Canadian cultural groups in the interest of national unity.

"Fourth, the government will continue to assist immigrants to acquire at least one of Canada's official languages in order to become full participants in Canadian society."

In 1972, a Minister of State for Multiculturalism was appointed and in 1973 the Department of the Secretary of State began to operate the federal Multicultural Grants Program. Also in 1973 an advisory body, later reconstituted as the Canadian Multiculturalism Council (CMC), was established to help the Minister implement the policy. At the same time, many members of minority groups across the country found new purpose in their community organizations, while many others prepared individually to take their places as equal partners in Canadian society.

During the next few years, Canada's population became ever more diverse and the country's institutions – including the federal government – came under renewed pressure to respond to change. Parliament passed the *Canadian Human Rights Act* in 1977 to provide legal safeguards against discrimination based on race, origin or religion. And, most significantly, in 1982 equality rights and multiculturalism were enshrined in the *Constitution Act*, in Sections 15 and 27 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which are reproduced here:

> 15. (1) Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

and:

> 27. This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.

As well, after 1971 the concept of multiculturalism was embraced by countless members of the general public. It was accepted by voluntary organizations across the country. And it was reinforced by various legislative and policy initiatives at the provincial and municipal levels. A majority of provinces have established formal multiculturalism policies. To cite just one example: in 1984 Quebec established an autonomous council to advise the province's Minister of Cultural Communities and Immigration, declaring: "The vitality of Quebec society owes much to the presence of a great many cultural communities, and to the participation of these communities in Quebec life."

However, despite such clear progress, many Canadians felt that society's overall response was inadequate in terms of expressing in sufficiently practical ways an appreciation and understanding of multiculturalism. In particular, criticism began to mount against Canada's institutions for failing to respond quickly enough to the challenges posed by Canada's increasing diversity.

Among racial minorities, frustration became especially acute. As writer Jean Burnet noted, in a contribution to the 1983 book *Two Nations, Many Cultures*, during the 1970s many new Canadians of non-European heritage "joined the Native peoples, now urbanizing, and earlier Asian and Black arrivals to constitute visible minorities far larger than Canada has been accustomed to. For them, the problems of learning English or French or maintaining ancestral languages and cultures is far outweighed by the problem of winning the right to be treated like everyone else by judges, policemen, teachers, employers, landlords, neighbours, and fellow-passengers in buses and subways." Indeed, concern began to develop that Canadian society, particularly in major urban centres, was risking serious strife because of insensitivity toward the country's racial minority communities.

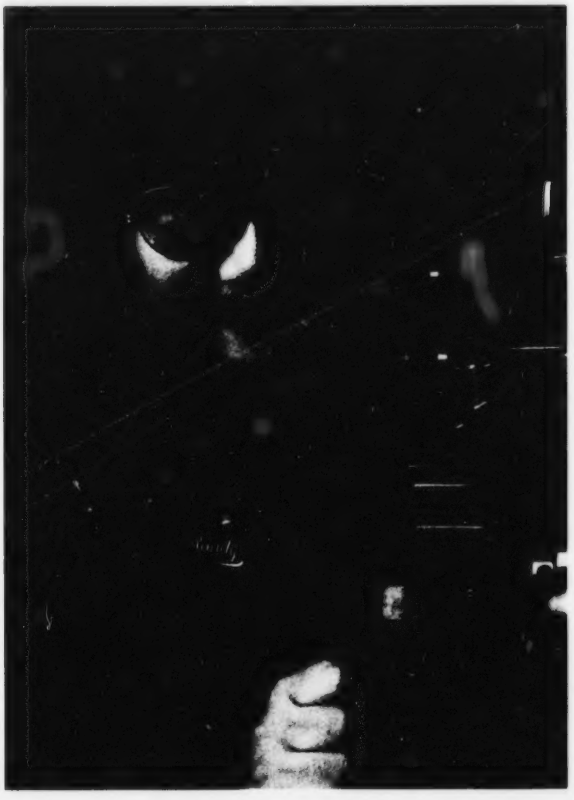

No less compelling were the needs of women belonging to minority groups, who faced multiple obstacles in their efforts to achieve full participation in Canadian society. Such women often had to overcome linguistic, cultural, racial, educational *and* sexual barriers to their aspirations. In March 1984, the House of Commons Special Committee (Task Force) on Visible Minorities in Canadian Society issued a seminal report – *Equality Now*! – after holding hearings across the country. That report called for legislation introducing major reforms in the way Canada dealt with minorities in the workplace, in the justice system, in the mass media, in education and in the broader area of social integration. According to the report: "Inherent in the notion of the diversity of Canadian society as a mosaic is the equal participation of the pieces making it up, yet Canadian society is in reality a vertical mosaic, with some pieces raised above the others; the surface is uneven."

In its introductory chapter, *Equality Now*! cited the need for urgent action on behalf of Canada's racial minorities and also called for a "thrust of energy" to create legislation and new programs. Shortly before the dissolution of Parliament, the previous government tabled Bill C-48, "An act respecting multiculturalism." However, this initiative died on the House of Commons order paper when Parliament was dissolved for the 1984 election.

In September 1984, the current government took office, and shortly afterward began a review of existing multiculturalism policy and programs. At the same time, it began consulting with interested and authoritative persons and groups from the various regions of Canada. The overall objective: to develop a new policy based on the realities of today and the expectations of tomorrow. But even while the government's review was underway, it was taking significant steps to reinforce multiculturalism as a cornerstone of Canadian life. Within a relatively short time, it demonstrated the seriousness of its commitment by:

- proposing the establishment of the House of Commons Standing Committee on Multiculturalism;
- convening the first national conference on policing in urban multicultural societies, held in Vancouver in 1984;

- holding the first federal-provincial-territorial conference of ministers responsible for multiculturalism, in Winnipeg in 1985;
- introducing the *Employment Equity Act* of 1986 which required federally regulated employers to provide improved access to employment opportunity for women and the disabled as well as for Aboriginal peoples and racial minorities, and establishing a Federal Contractors Program the same year requiring major federal contractors to do the same;

- launching a program within federal departments and agencies to ensure the hiring and promotion of members of racial minorities as well as strengthening existing employment programs for women, the disabled and Aboriginal peoples;

- increasing the rate of appointment of qualified members of Canadian cultural communities to federal boards and commissions so that they better reflect the cultural diversity of Canada;

- organizing a national conference on the theme "Multiculturalism Means Business" for members of Canada's corporate and entrepreneurial communities, held in Toronto in 1986;

- proclaiming Canada's participation in the Second Decade for Action to Combat Racism and Racial Discrimination;

- funding four more chairs in multicultural studies at Canadian universities;

- assigning Dr. Henry Kreisel of the University of Alberta to prepare detailed recommendations on the establishment in Edmonton of a Heritage Language Institute, a facility that should provide professional support and assistance in this field;

- and establishing the Citizenship and Community Participation Program (CCPP) to respond to the needs expressed by community based agencies for multi-year funding and additional financial assistance. The CCPP will provide support for programs to enable new citizens to develop skills needed to fully participate in Canadian society.

# Chapter III
# The Canadian Multiculturalism Act

Having completed its policy review, the federal government now believes that the time has come to take the next step in the evolution of multiculturalism in Canada by giving legislative expression to the relevant provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Accordingly, it has drafted a Bill based on the following "Principles of Multiculturalism:"

1. Multiculturalism is a central feature of Canadian citizenship.

2. Every Canadian has the freedom to choose to enjoy, enhance and share his or her heritage.

3. The federal government has the responsibility to promote multiculturalism throughout its departments and agencies.

The first principle, recognizing multiculturalism to be a central feature of Canadian citizenship, is explicit in its affirmation that Canada is a multicultural society. This principle acknowledges the essential equality of all our people and underlines cultural and racial diversity as an important part of our identity.

The second principle entrenches the idea of freedom of choice, which is a basic tenet of our democracy. In terms of the proposed *Canadian Multiculturalism Act*, this principle asserts that every Canadian can enjoy, enhance and share his or her cultural heritage if he or she so chooses. By implication, it also means that Canadians have the right to choose the extent to which they identify with their cultural heritage.

The third principle ensures that multiculturalism becomes a government-wide responsibility to be recognized in the development and implementation of all federal government programs and policies. It signals to all elements of society the positive leadership role the government intends to play in the evolution of our culturally and racially diverse country.

## The Multiculturalism Policy of Canada

Based on the above principles, the Bill incorporates, in Section 3, a new Multiculturalism Policy of Canada which is reproduced below.

*3. (1) It is hereby declared to be the policy of the Government of Canada to:*

*(a) promote the understanding that multiculturalism reflects the cultural and racial diversity of Canadian society and acknowledges the freedom of all members of Canadian society to preserve and share their cultural heritages;*

*(b) promote the understanding that multiculturalism is a basic element of the Canadian heritage and identity and that it provides an invaluable resource in the shaping of Canada's future;*

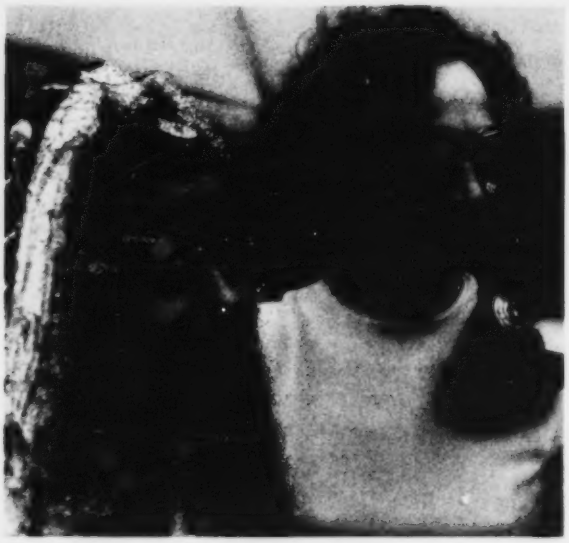

*(c) promote the full and equitable participation of individuals and communities of all origins in the continuing evolution and shaping of all aspects of Canadian society and assist them in the elimination of any barrier to such participation;*

*(d) recognize the existence of communities whose members share a common origin and their historic contribution to Canadian society, and enhance their development;*

*(e) ensure that all individuals receive equal treatment and equal protection under the law, while respecting and valuing their diversity;*

*(f) encourage and assist the social, cultural, economic and political institutions of Canada to be both respectful and inclusive of Canada's multicultural character;*

*(g) promote the understanding and creativity that arise from the interaction between individuals and communities of different origins;*

*(h) foster the recognition and appreciation of the diverse cultures of Canadian society and promote the reflection and the evolving expressions of those cultures;*

*(i) preserve and enhance the use of languages other than English and French, while strengthening the status and use of the official languages of Canada; and*

*(j) advance multiculturalism throughout Canada in harmony with the national commitment to the official languages of Canada.*

*(2) It is further declared to be the policy of the Government of Canada that all federal institutions should*

*(a) ensure that Canadians of all origins have an equal opportunity to obtain employment and advancement in those institutions;*

*(b) promote policies, programs and practices that enhance the ability of individuals and communities of all origins to contribute to the continuing evolution of Canada;*

*(c) promote policies, programs and practices that enhance the understanding of and respect for the diversity of the members of Canadian society;*

*(d) collect statistical data in order to enable the development of policies, programs and practices that are sensitive and responsive to the multicultural reality of Canada;*

*(e) make use, as appropriate, of the language skills and cultural understanding of individuals of all origins; and*

*(f) generally, carry on their activities in a manner that is sensitive and responsive to the multicultural reality of Canada.*

The government believes that the proposed *Canadian Multiculturalism Act* will be of historic significance. It flows logically from the development of Canadian society in the past and the present and will assist in preparing us for the future. It reaffirms our multicultural and multiracial heritage and provides a comprehensive framework for dealing with today's issues and those of the 21st century. As well, it promotes the worth of cultural retention within the context of overall Canadian values, such as constitutionally guaranteed equality for men and women.

Fittingly, given Canada's pioneering tradition within the world community on important human and civil rights issues, the proposed Act puts multiculturalism into the context of the nation's earlier legislation and international undertakings in those areas. It also provides an opportunity for Parliament to reaffirm Canada's commitment to such agreements as the *International Covenant on Civil and Political Rights* and the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.*

## Carrying Out The Policy

Essential to the implementation of the policy is a government-wide commitment for action by all ministers and all departments, not just by one minister and one department. The government believes the best way to achieve this is through a set of enabling mechanisms which will:

- entrench in legislation a commitment on the part of all departments and agencies to implement the policy set out in the Act;
- provide in legislation a coordinating mandate to the Minister, and establish a Secretariat within the Multiculturalism Sector of the Department of the Secretary of State to assist the Minister in implementing this mandate;
- enhance the role of the Minister responsible for multiculturalism in the areas of promotion, advocacy and the development of cooperative initiatives with other federal ministers and groups concerned as well as provincial and territorial colleagues;
- provide in legislation for the tabling of annual reports to Parliament on the implementation of the policy which would be reviewed by the Standing Committee on Multiculturalism; and
- provide a legislative base for the Canadian Multiculturalism Council to advise the Minister on the implementation of the Act and on multiculturalism in general.

A coordination mandate for the Minister, as set out in the Bill, will have significant impact on the advancement of multiculturalism both within the federal government and well beyond it. Not only will the Minister undertake new multiculturalism programs and other measures but, for the first time, he or she will be given responsibility through legislation to coordinate the government-wide implementation of the new policy.

The Bill's provision for the Standing Committee on Multiculturalism to review the policy's implementation and report its findings to Parliament every year constitutes an additional guarantee, in law, that multiculturalism will continue to be promoted and that federal departments and agencies will be subject to ongoing public scrutiny. This additional responsibility will strengthen the committee's ability to carry out its duties. The permanent order of reference for the Standing Committee on Multiculturalism is as follows:

"That the Standing Committee on Multiculturalism be empowered to encourage and monitor the implementation of the principles of the federal multiculturalism policy throughout the Government of Canada, and in particular,

(1) to encourage the departments and agencies of the federal government to reflect the multicultural/multiracial diversity of the nation; and

(2) to examine existing and new programs and policies of federal departments and agencies to encourage sensitivity to multicultural concerns and to preserve and enhance the multicultural/multiracial reality of our nation; and

"That the Committee be authorized to select and initiate subjects for investigation within their jurisdiction and to prepare background papers, reports and research in this regard."

In summary, the federal government regards the proposed Act as establishing in law a Canadian multiculturalism policy envisioned by the drafters of the Constitution, required for the benefit of Canadian society as a whole, requested by leading spokespersons for Canada's various communities, and promised by the government itself. In introducing the Bill, the government acknowledges the contributions made by the Standing Committee on Multiculturalism, by the Canadian Multiculturalism Council (CMC), by the Canadian Ethnocultural Council (CEC), by dozens of community organizations throughout the country, and especially by countless thousands of Canadians who, over the years, have expressed with vigour and dignity their own aspirations as well as their expectations of Canada and their fellow-citizens.

# MULTICULTURALISM

# Chapter IV
# Toward a New Century

Canada's experience in developing its multicultural society once inspired Dr. Barbara Ward, the celebrated British economist and writer, to describe us as "the world's first international nation." The government believes that its multiculturalism policy will help Canada enter the 21st century as the world's best-prepared country, enjoying an important advantage over our friends and competitors.

Global migration trends, the rapid expansion of international trade and the continuing impact on all societies of high-technology communications suggest that, sooner or later, most other countries will have to learn how to become comfortable with diversity inside their borders. Canada, having been a multicultural society since its earliest days, has the advantage of long experience in what seems bound to become a mandatory 21st-century social skill: constructive co-existence among culturally and racially diverse communities. To amend slightly cartoonist Walt Kelly's famous remark in the comic strip *The Adventures of Pogo*: "We have seen the future and it is us."

But while the rest of the world may have to make major social adjustments in the coming century, it is clear that Canada will have to accept some changes too. Analysis of current population trends suggests that the country will have to rely on immigration, if it intends to maintain or increase its population. Moreover, most future immigrants are expected to come from non-European roots. This will mean that the size of Canada's racial-minority communities, now roughly 1.9 million or seven per cent of the population, will increase during the next several decades.

The government is confident that Canadians, their institutions and the country's existing communities will make the necessary adaptations in a spirit of generosity and understanding. Still, it recognizes that changes of any kind make some persons uneasy, so it accepts its responsibility to provide active leadership in fostering among all citizens a heightened appreciation and understanding of multiculturalism. By maintaining Canadian citizenship values, by observing the provisions of an amended and strengthened *Official Languages Act* and by following the principles and policies of multiculturalism, the government believes that Canada will always be a country where *all* groups can thrive and contribute.

Multiculturalism embraces the best of Canada: fairness, compassion and freedom. It rejects the worst of humankind: prejudice,

discrimination and selfishness. And it looks to Canada's future with a sure sense of Canada's past, by respecting the traditional diversity of Canadian society, by honouring the values upon which the people have built a unique country, and by seeking to make what has always been a glorious home more glorious still. Multiculturalism is a policy that promotes national unity and cultural harmony. The government neither intends nor desires that the constitutional and statutory enshrinement of Canadian multiculturalism should be interpreted by any Canadian individual or institution, by any cultural group or linguistic community as impinging on established rights and freedoms. Instead, the government affirms that multiculturalism augments the rights of all Canadians, improves the quality of national life and offers important opportunities for the country's future prosperity.

Indeed, the government welcomes the prospect of further diversification. As well as the additional social and cultural benefits which all Canadians can expect to realize in the years ahead, the government is enthusiastic about the economic potential contained in multiculturalism. Canada's various communities already have close links with virtually every country on earth – linguistically, intellectually and culturally – and the government regards these ties as vital to the development of Canadian trade, jobs and investment.

As the world's economies become increasingly interdependent, Canadians' international connections should translate into much wider trade possibilities. Prime Minister Brian Mulroney outlined both the challenge and the opportunity in a speech to the "Multiculturalism Means Business" conference in 1986, declaring: "We, as a nation, need to grasp the opportunity afforded us by our multicultural identity, to cement our prosperity with trade and investment links the world over and with a renewed entrepreneurial spirit at home." He added: "In a competitive world, we all know that technology, productivity, quality, marketing and price determine export success. But our multicultural nature gives us an edge in selling to that world. . . . Canadians who have cultural links to other parts of the globe, who have business contacts elsewhere are of the utmost importance to our trade and investment strategy."

Beyond economic considerations, multiculturalism contains an opportunity for "the world's first international nation" to play a leading role on the international stage. The proposed Act should reinforce Canada's stature among the nations of the world, adding another page to the country's long record as a leader in matters relating to human and civil rights. Exactly the same links that augur so well for expanded international economic activity by Canadians can be exploited in the diplomatic field. In "Our Home and Native Land," the 100th anniversary issue of *Saturday Night* magazine, Alberta film-maker Fil Fraser held out some of the possibilities inherent in "the Canadian way" of nation-building, heralding "a new kind of nationhood, safer in a tinder-box world . . . built on the open international communication that comes with multiculturalism."

That is the promise of our future.

«. . . Le gouvernement compte faire en sorte que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* forme avec la nouvelle *Loi sur la citoyenneté* et la nouvelle *Loi sur les langues officielles* un cadre législatif durable qui donne corps au sentiment d'identité nationale des Canadiens.»

# CULTURALISME

LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE
DEC 3 1987
BIBLIOTHEQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT

## . . . être Canadien

# MULTICULTURALISME

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987
N° de catalogue : Ci 96-35/1987
ISBN 0-662-55550-3

Photos, courtoisie des Archives publiques du Canada, du Ministre de l'expansion industrielle régionale, de l'«Ottawa Citizen» et du Secrétariat d'État du Canada.

# Table des matières


| | |
|---|---|
| Lettre de l'honorable David Crombie | 1 |
| Chapitre I : La diversité, une tradition | 3 |
| Chapitre II : Une question d'unité et de justice | 9 |
| Chapitre III : La Loi sur le multiculturalisme canadien | 19 |
| Chapitre IV : À l'aube d'un nouveau siècle | 25 |

# MULTICULTURALISME

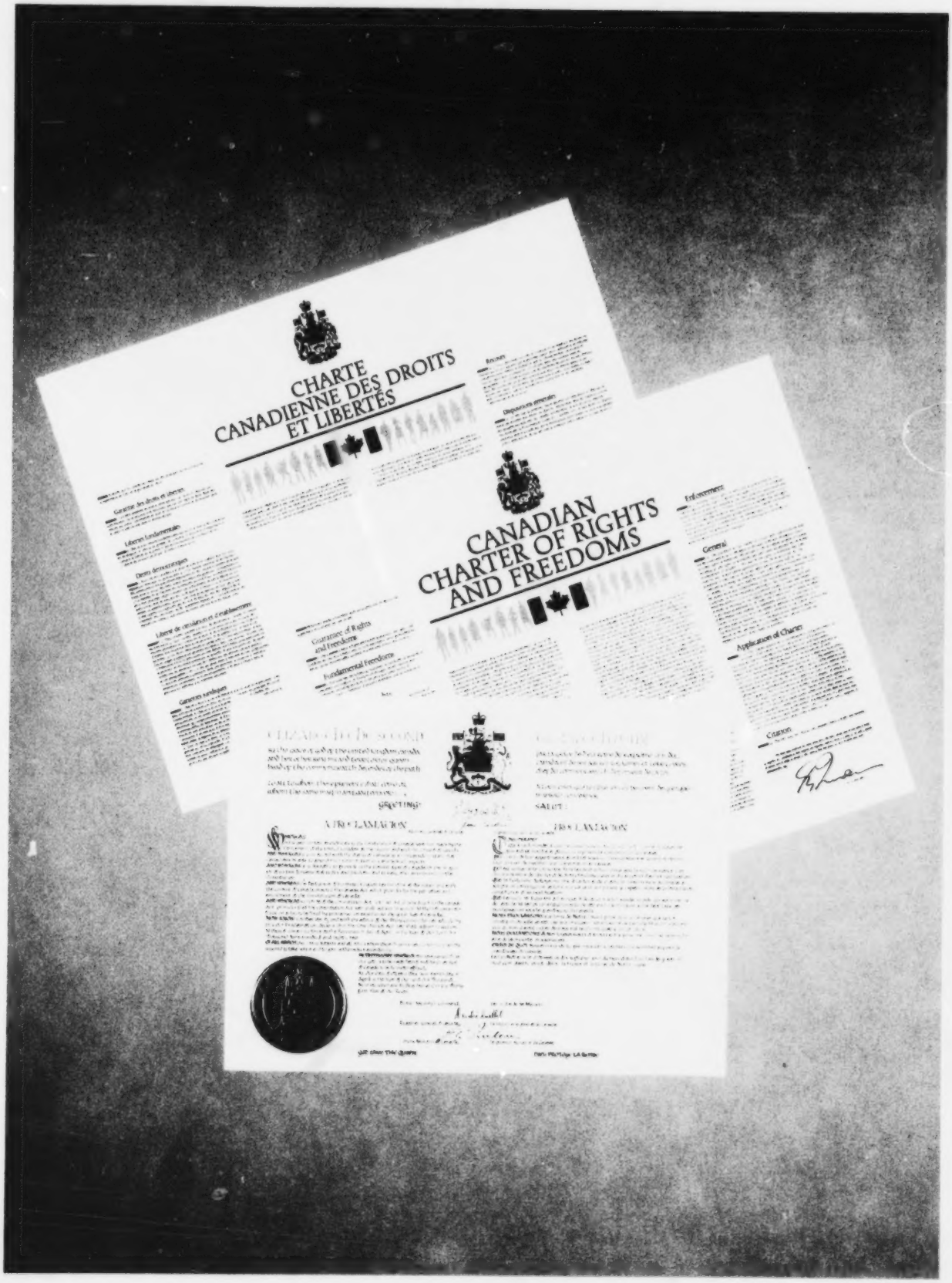

«... le projet de loi constitue en soi un nouvel engagement de la part du gouvernement envers les principes et les objectifs fondamentaux du multiculturalisme.»

une étape historique, permettra de satisfaire le désir de millions de citoyens aux origines aussi nombreuses que variées d'être reconnus comme membres à part entière de la société canadienne.

Les Canadiens se rendent compte de plus en plus que d'importants avantages sociaux, économiques et culturels découleront de l'affermissement de notre engagement envers le multiculturalisme. Ce document de travail vise à aider les Canadiens à comprendre le contexte dans lequel s'insère la *Loi sur le multiculturalisme canadien* que nous proposons et les principes qui la sous-tendent. J'exhorte donc tous les citoyens et citoyennes à en prendre connaissance et à examiner aussi le texte du projet de loi, car le multiculturalisme est une richesse qui nous profite à tous.

Le Secrétaire d'État du Canada et
Ministre responsable du Multiculturalisme,

David Crombie

Ottawa, Canada K1A 0M5

Le Secrétaire d'État du Canada

CANADA

The Secretary of State of Canada

L'honorable
David Crombie

Chers concitoyens et concitoyennes,

Je suis heureux de déposer un projet de loi qui, une fois adopté, deviendra la première loi nationale sur le multiculturalisme dans le monde. Ce texte renferme la nouvelle politique du gouvernement en matière de multiculturalisme, lequel s'avère une composante essentielle de l'identité canadienne. Conformément à l'esprit de la Constitution et aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le projet de loi énonce les principes juridiques d'une politique qui s'adresse à l'ensemble de la société canadienne. Cette politique vise à renforcer l'unité entre les Canadiens, à développer notre identité, à améliorer nos perspectives économiques et à reconnaître officiellement certaines réalités historiques et contemporaines. En outre, le projet de loi constitue en soi un nouvel engagement de la part du gouvernement envers les principes et les objectifs fondamentaux du multiculturalisme.

Notre société a été édifiée sur le multiculturalisme, et si nous jouissons aujourd'hui d'une grande qualité de vie caractérisée par un contexte social diversifié, c'est parce que nous nous sommes toujours efforcés de préserver les divers patrimoines et de respecter tous les groupes, quelles que soient leurs origines. L'adoption de cette loi, qui marquera

# Chapitre I
# La diversité, une tradition

a diversité culturelle et raciale du Canada existait bien avant le XVI[e] siècle, époque à laquelle les premiers colons européens vinrent s'établir aux côtés des peuples autochtones dans la partie septentrionale d'un vaste continent. La société autochtone était en effet une société multiculturelle et multilingue. Aujourd'hui, le multiculturalisme, c'est-à-dire la reconnaissance de cette diversité culturelle et raciale ainsi que de l'égalité des Canadiens de toutes origines, est devenu essentiel au bien-être social et économique du pays. C'est un cadre civilisé à l'intérieur duquel une population hétérogène peut vivre dans l'harmonie et le respect d'autrui.

Le multiculturalisme est indissociable de l'identité canadienne et des valeurs fondamentales que les Canadiens associent à la citoyenneté. Ces valeurs reposent sur les trois grands principes que sont l'égalité, la diversité et l'esprit communautaire, à savoir l'égalité des chances; la diversité des cultures, des expériences et des compétences; et un esprit caractérisé par le sens de l'entraide et un fort sentiment d'appartenance à la communauté. Bien que le multiculturalisme existe au Canada depuis des siècles, ce n'est qu'en 1971 qu'il a fait l'objet d'une politique officielle. Le principe du multiculturalisme a été incorporé dans la *Loi constitutionnelle* de 1982 par son inscription dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une fois qu'aura été proclamée la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, il fera partie intégrante de notre législation.

Notre conception du multiculturalisme, selon laquelle divers groupes et communautés sont libres de conserver leur identité comme membres à part entière d'un pays uni, est considéré par bien des étrangers comme typiquement canadienne. À l'instar de bien d'autres autorités à travers le monde, le gouvernement estime que dans les décennies qui viennent, ce concept deviendra également un produit d'exportation à mesure que d'autres pays décideront d'adopter le modèle de société canadien pour réaliser l'harmonie sociale chez eux. Tout comme ces étrangers qui observent l'évolution de notre société, la population canadienne prend de plus en plus conscience de l'importance et de la valeur de ce «modèle canadien». Dans un essai éloquent paru dans l'édition du 1[er] juillet 1987 du *Toronto Star*, Alla Gower, professeur d'anglais langue seconde à Etobicoke, écrivait : «Tous les Canadiens, sans distinction de croyance, d'origine ou de couleur, ont une destinée – la destinée de bâtir un pays . . . Si nous parvenons à vivre en harmonie et en paix, si nous savons tirer parti de notre situation privilégiée en tant que Canadiens, si nous pouvons prouver que le Canada n'est pas seulement terre de liberté, mais aussi terre de justice et d'espoir pour les générations à venir, alors le reste du monde viendra nous demander notre secret. C'est peut-être là la contribution que nous pourrons apporter à la civilisation et à la survie de la planète.»

Le Canada fut l'un des signataires originaires, en 1948, de la *Déclaration universelle des droits de*

*l'homme* des Nations Unies et est reconnu depuis longtemps comme un chef de file dans les domaines de la protection des droits civils et du développement social. Par ailleurs, le Canada a la réputation de partager son expérience sociale et ses compétences scientifiques et techniques avec d'autres pays, en particulier ceux des régions les moins industrialisées. Le gouvernement croit qu'avec un engagement plus ferme à l'égard du multiculturalisme, le Canada rehaussera davantage le prestige international dont il jouit déjà et améliorera considérablement les perspectives d'échanges commerciaux, diplomatiques et culturels. Dans son récent rapport intitulé *Indépendance et internationalisme*, un comité parlementaire affirme ce qui suit : «L'héritage bilingue et multiculturel du Canada est un atout, car il nous permet de comprendre tout naturellement presque tous les pays du monde. Cet héritage peut être particulièrement utile dans l'établissement de liens commerciaux.»

«. . . Le multiculturalisme est indissociable de l'identité canadienne et des valeurs fondamentales que les Canadiens associent à la citoyenneté.»

Notre projet de loi sur le multiculturalisme reflète l'image même de la société canadienne, une société unique où la diversité est considérée comme un atout et dont les principales caractéristiques sont la liberté et la tolérance, l'équité et la courtoisie, la compassion et le bon sens. Le multiculturalisme que le gouvernement fédéral veut consacrer aujourd'hui fait partie de l'histoire du Canada et se trouve inscrit dans sa constitution. La politique, elle, a été conçue en fonction des réalités actuelles et en prévision des besoins de demain. En choisissant de se tourner vers l'avenir, le gouvernement ne cherche pas à masquer les douloureuses injustices du passé, à en effacer la honte, ni à minimiser le sentiment de frustration, d'humiliation ou d'indignation ressenti par les membres de diverses minorités. Il ne prétend pas non plus que toute trace de discrimination culturelle, raciale et religieuse disparaîtra de la société canadienne du jour au lendemain. Non, son intention est de faire appel aux valeurs morales et à la générosité, compte tenu que la grande majorité des Canadiens, ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain, n'accepteront rien de moins que cela.

«Nous devons en tant que nation, saisir l'occasion que nous donne notre dimension multiculturelle . . .»
Le Premier ministre Brian Mulroney

Afin de mettre sa nouvelle politique en œuvre, de faire mieux comprendre le multiculturalisme dans tout le pays et d'améliorer la qualité de vie au Canada, le gouvernement fédéral compte donner l'exemple aux institutions canadiennes et à la population en prenant des mesures concrètes dans les domaines qui relèvent de sa compétence, de façon que tous les citoyens, indépendamment de leurs origines, bénéficient de chances égales de participer et de contribuer à la vie sociale, économique, culturelle et politique du Canada.

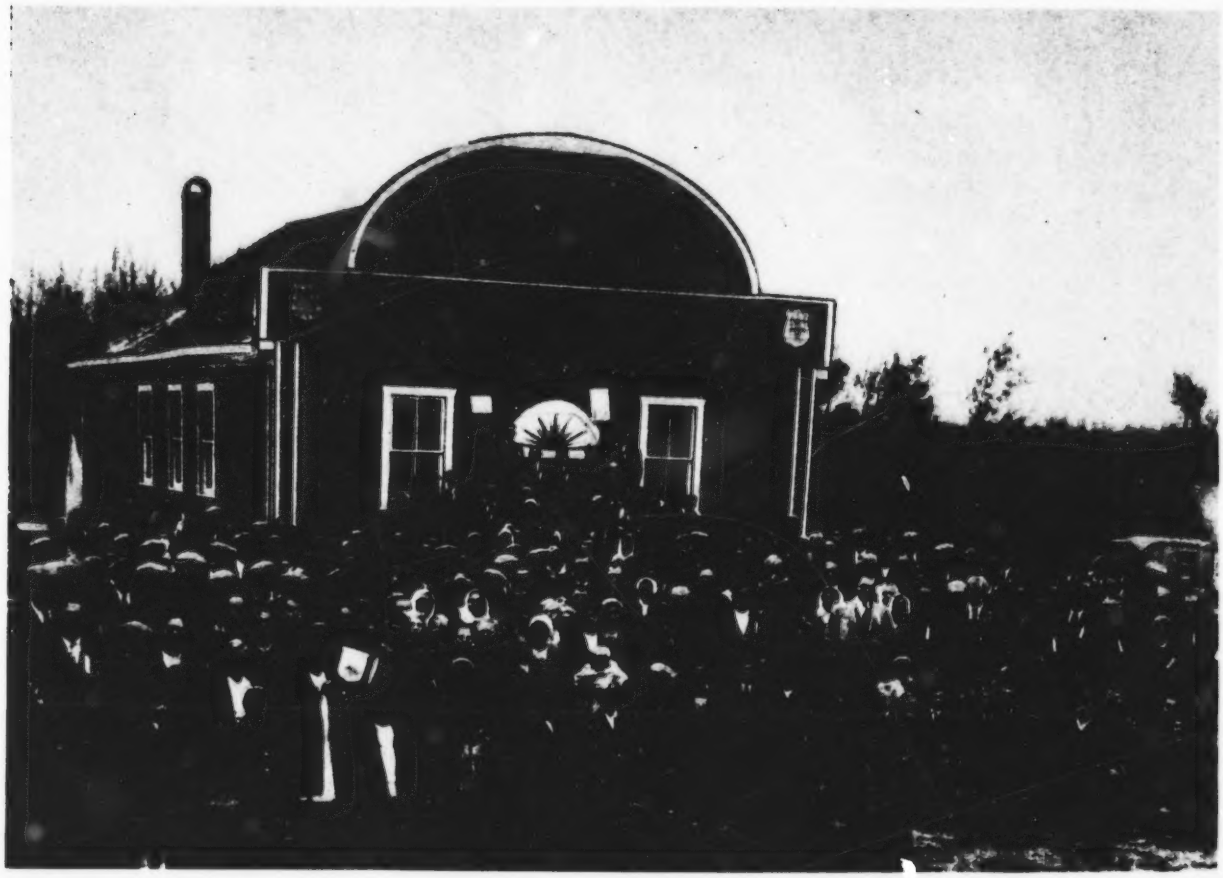

«. . . Le multiculturalisme canadien fait appel à des valeurs chères aux Canadiens : l'équité, la compassion et la liberté.»

Le gouvernement compte faire en sorte que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* forme avec la nouvelle *Loi sur la citoyenneté* et la nouvelle *Loi sur les langues officielles* un cadre législatif durable qui donne corps au sentiment d'identité nationale des Canadiens. Le gouvernement souhaite que les autres institutions canadiennes, les entreprises, les organismes volontaires et les simples citoyens unissent leurs efforts aux siens pour lever les obstacles à l'épanouissement personnel, pour déraciner la discrimination de la société canadienne et pour reconnaître le droit de tous les Canadiens, et compte tenu du désir de chacun, de conserver et de mettre en valeur leur patrimoine culturel et de tirer fierté de leurs origines.

C'est pourquoi le gouvernement invite tous les citoyens à renouveler leur engagement envers les principes de l'égalité, de la diversité et de l'esprit communautaire et à poursuivre l'édification d'une patrie libre et unie, d'un pays qui continue de faire rayonner l'espoir dans un monde d'agitation et de division.

# MULTICULTURALISME

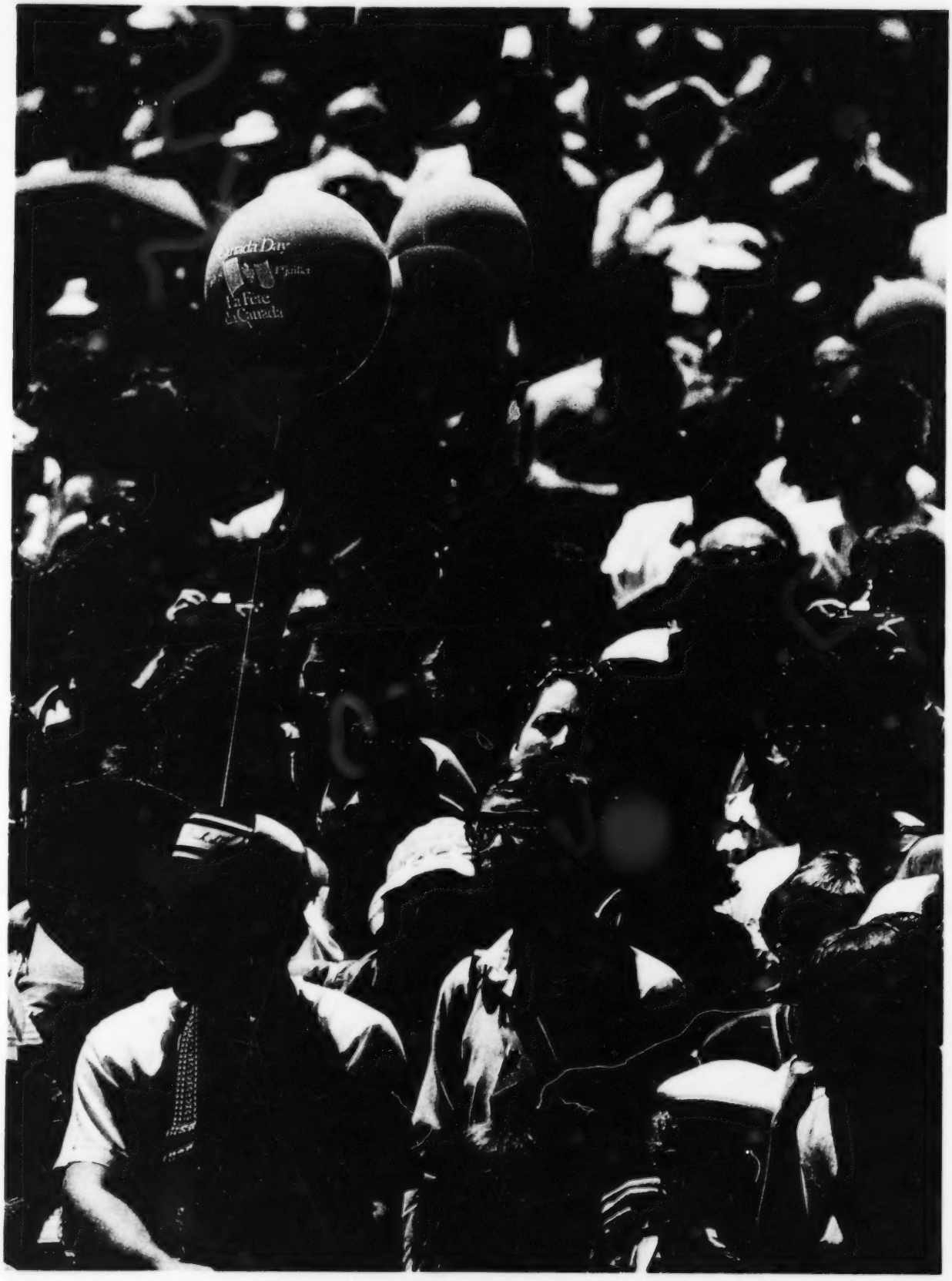

# Chapitre II
# Une question d'unité et de justice

Trouver sa force dans la diversité, respecter les croyances et les coutumes d'autrui, reconnaître la valeur de la contribution des différentes collectivités à la vie nationale représentent pour les Canadiens plus que des idéaux : ce sont là des réalités bien concrètes. Le multiculturalisme est devenu aujourd'hui comme un ciment qui unit solidement les Canadiens entre eux, et une manifestation particulière de notre système fondamental de valeurs. Il sert à nous unifier et à nous identifier tout en permettant à chaque élément de notre société de conserver ses propres caractéristiques et son propre patrimoine culturel.

Les avantages que présente la construction d'un pays sur le modèle multiculturel et l'importance d'un pareil modèle dans un monde qui ne cesse de rétrécir se sont finalement imposés aux dirigeants canadiens. Il y a près d'un siècle, le premier ministre de l'époque, sir Wilfrid Laurier, déclarait : «J'ai visité en Angleterre l'un de ces modèles d'architecture gothique que la main du génie, guidée par une foi infaillible, a façonné en un tout harmonieux. Cette cathédrale est faite de marbre, de chêne et de granite. Elle est l'image de la nation que j'aimerais voir le Canada devenir. Ici je veux que le marbre reste le marbre; je veux que le granite reste le granite; je veux que le chêne reste le chêne. Je veux prendre tous ces éléments et faire une nation qui sera la première parmi les puissances de l'univers.»

Dans un langage aussi imagé, il y a plus d'un quart de siècle, le premier ministre d'alors, John Diefenbaker, faisait observer que le Canada n'est pas «un creuset où l'individualité de chacun des éléments serait détruite pour produire un élément nouveau et totalement différent. C'est plutôt un jardin dans lequel ont été transplantées les fleurs les plus vivaces et les plus rayonnantes de nombreuses autres contrées, chacune conservant dans son nouvel environnement la meilleure des qualités pour lesquelles elle était aimée et prisée dans sa contrée natale.» M. Diefenbaker, qui faisait souvent remarquer avec fierté qu'il était le premier des premiers ministres canadiens dont les racines ancestrales ne plongeaient pas dans les cultures française ou anglo-celtique, a apporté une contribution historique au développement et à la compréhension du multiculturalisme en 1960, lorsqu'il a déposé en Chambre la première *Déclaration canadienne des droits*, document qui contenait bon nombre des clauses d'égalité de l'actuelle *Charte canadienne des droits et libertés*.

Plus récemment, le Premier ministre Brian Mulroney énonçait sans équivoque la position du gouvernement dans les termes suivants : «Le multiculturalisme est une affirmation de notre engagement à faire en sorte que les Canadiens de toutes les origines ethniques et raciales aient droit à une reconnaissance et à des chances égales au pays. Le

multiculturalisme est donc au coeur même de l'idée du Canada, de notre notion de pays. Comme dans le cas des langues officielles, cet engagement reflète nos origines et la voie que nous nous sommes tracée.»

Le terme «multiculturalisme» a été inventé au Canada et s'est répandu au cours des années 1960, dans le contexte d'un long débat sur l'unité nationale. Dès 1963, le professeur Charles Hobart, sociologue d'origine américaine rattaché à l'Université de l'Alberta, affirmait : «Vous êtes presque devenus *la* société multiculturelle du monde et là se trouve votre identité. C'est la contribution que vous devez, en tant que Canadiens, apporter au monde. Il y a près de cent ans déjà que le système multiculturel fonctionne et vous devriez vous faire les apôtres de ce genre de cause.»

À mesure que progressait le débat sur l'unité, les Canadiens commençaient, de plus en plus nombreux, à comprendre et à apprécier leur patrimoine multiculturel. L'un des premiers et des plus ardents défenseurs du multiculturalisme canadien, le sénateur Paul Yuzyk, du Manitoba, consacra à ce thème son premier discours au Sénat, déclarant notamment : «Les Indiens et les Esquimaux ont été des nôtres tout au long de notre histoire; le groupe

britannique est multiculturel – il comprend les Anglais, les Écossais, les Irlandais et les Gallois; et, avec l'arrivée d'autres groupes ethniques, qui constituent maintenant près du tiers de la population, le Canada est devenu multiculturel dans les faits . . . En conformité avec les idéaux de la démocratie et dans l'esprit de la Confédération, le Canada devrait reconnaître et garantir le principe du partenariat entre tous les peuples qui ont contribué à son développement et à son essor.»

Deux grandes politiques fédérales émergèrent du débat sur l'unité : l'une sur les langues officielles, l'autre sur le caractère multiculturel du Canada. En 1969, le Parlement adopta la *Loi sur les langues officielles*, qui consacrait le statut officiel du français et de l'anglais. Puis en 1970, le secrétaire d'État de l'époque, Gérard Pelletier, déclarait : «Nous parlons de faire du Canada une société multiculturelle. Le gouvernement refuse de sacrifier, au nom de l'unité dans la conformité, aucune des cultures qui sont représentées dans notre population.» Un an plus tard, précisément le 8 octobre 1971, le premier ministre Pierre Trudeau proclamait que le Canada était désormais officiellement multiculturel, et optait pour une politique visant à «préserver les droits de l'homme, développer l'identité canadienne, intensifier la participation des citoyens, renforcer l'unité canadienne et encourager la diversification culturelle dans un cadre bilingue.» Cette déclaration fut bien accueillie par tous les partis. M. Robert Stanfield, alors chef de l'Opposition, répondit : «Ce que nous voulons, nous, c'est la justice pour tous les Canadiens. Ce que nous voulons, c'est la reconnaissance de la diversité culturelle de notre pays.»

Le public accepta largement cette nouvelle politique en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prenait quatre engagements précis, à savoir :

«Premièrement, compte tenu de ses ressources, le gouvernement s'efforcera d'aider tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de développer la capacité de s'accroître et d'ajouter à la vie canadienne, et dont le besoin d'assistance est évident, qu'il s'agisse de petits groupes faibles ou de groupes importants et fortement organisés.

«Deuxièmement, le gouvernement aidera les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.

«Troisièmement, le gouvernement favorisera les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

«Quatrièmement, le gouvernement continuera d'aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles et à s'intégrer entièrement dans la société canadienne.»

En 1972, pour la première fois, un ministre d'État au Multiculturalisme fut nommé et en 1973, le Secrétariat d'État mit en application le Programme de subventions au titre du multiculturalisme. C'est en 1973 également qu'un organe consultatif, qui devait plus tard devenir le Conseil canadien du multiculturalisme (CCM), fut institué pour aider le Ministre à mettre en oeuvre la politique. Parallèlement, de nombreux membres de groupes minoritaires partout au pays imprimèrent une nouvelle orientation à leurs organisations communautaires, alors que beaucoup d'autres se préparèrent individuellement à prendre la place qui leur revenait comme partenaires à part égale dans la société canadienne.

Dans les quelques années qui suivirent, la population canadienne continua à se diversifier et les institutions du pays, y compris le gouvernement fédéral, furent de nouveau pressées de s'adapter aux changements qui survenaient. En 1977, le Parlement adopta la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin d'offrir des garanties législatives contre toute discrimination fondée sur la race, l'origine ou la religion. Et, signe des temps, les articles 15 et 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés* consacrèrent en 1982 les droits à l'égalité et le multiculturalisme. Ces articles sont ainsi libellés :

> 15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
>
> 27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

De même, après 1971, une grande partie de la population se rallia au principe du multiculturalisme. Dans tout le pays, des organisations volontaires l'endossèrent et diverses lois et initiatives contribuèrent à lui donner plus de poids encore. Et depuis lors, plusieurs provinces ont adopté leur propre politique de multiculturalisme. Citons, à titre d'exemple, le gouvernement du Québec qui, en 1984, institua un organisme autonome ayant pour mandat de conseiller le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, déclarant : «La société québécoise doit beaucoup à la présence de très nombreuses communautés culturelles et à l'apport de celles-ci à notre devenir collectif.»

Malgré tous ces progrès cependant, bien des Canadiens demeuraient insatisfaits de l'attitude de la société en général, estimant qu'elle n'exprimait pas suffisamment dans la pratique son appréciation et sa compréhension du multiculturalisme. Les critiques commencèrent plus particulièrement à accabler les institutions canadiennes pour n'avoir pas su relever assez rapidement les défis posés par la diversité croissante du Canada.

Les minorités raciales éprouvaient une profonde amertume. Ainsi que l'écrivait Jean Burnet dans sa contribution au livre *Two Nations, Many Cultures*, publié en 1983, les années soixante-dix virent de nombreux néo-Canadiens de souche non européenne «se joindre dans les villes aux peuples autochtones, ainsi qu'aux Asiatiques et aux Noirs précédemment arrivés, pour constituer des minorités visibles beaucoup plus importantes que celles auxquelles le Canada s'était habitué. Pour les membres de ces minorités, apprendre l'anglais ou le français ou conserver leurs langues ou leurs cultures ancestrales n'étaient rien à côté de la lutte qu'ils devaient mener pour acquérir le droit d'être traités comme les autres par les juges, les policiers, les enseignants, les employeurs, les propriétaires, les voisins et les passagers des autobus et du métro.» En fait, on commença à se demander si par son insensibilité envers ses minorités raciales, la société canadienne n'allait pas s'exposer à de graves conflits sociaux, plus particulièrement dans les grands centres urbains.

Les femmes appartenant à des minorités visibles éprouvaient des besoins tout aussi préoccupants, car de multiples obstacles s'opposaient à leur pleine intégration à la société canadienne. Souvent, pour s'épanouir, il leur fallait surmonter les barrières de la langue, de la culture, de la race, de l'éducation *et* du sexe. En mars 1984, un comité de la Chambre des communes, le Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne publia un rapport lourd de conséquences – *L'égalité, ça presse!* – après avoir tenu des audiences publiques à la grandeur du pays. Ce rapport préconisait l'adoption d'une loi réformant en profondeur les rapports que le Canada entretenait avec ses minorités dans les domaines du travail, de la justice, des communications de masse, de l'éducation et dans le secteur, plus vaste, de l'intégration sociale. «La participation égale des éléments qui composent la mosaïque canadienne, lit-on dans le rapport, est inhérente à la notion de diversité du peuple canadien. Pourtant, la société canadienne est dans les faits une "mosaïque verticale" dont certains éléments se trouvent à un niveau plus élevé que d'autres; sa surface est inégale.»

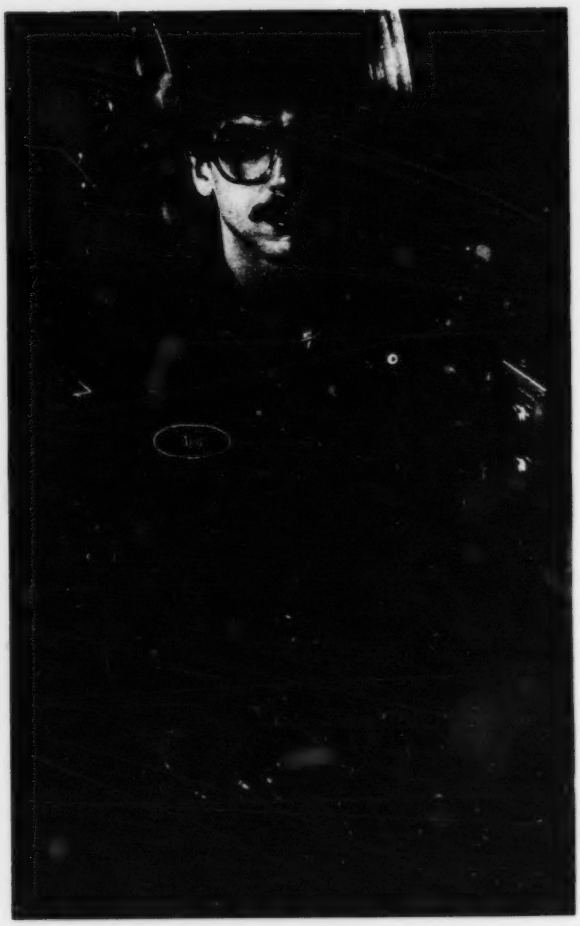

Dans l'introduction, les auteurs de *L'égalité, ça presse!* soulignaient l'urgence d'une intervention rapide en faveur des minorités raciales du Canada et observaient que des efforts similaires s'imposaient en vue d'adopter des lois et de nouveaux programmes. Peu avant la dissolution du Parlement, le gouvernement précédent déposa le projet de loi C-48 concernant le multiculturalisme. Celui-ci était toujours au Feuilleton au moment du déclenchement des élections.

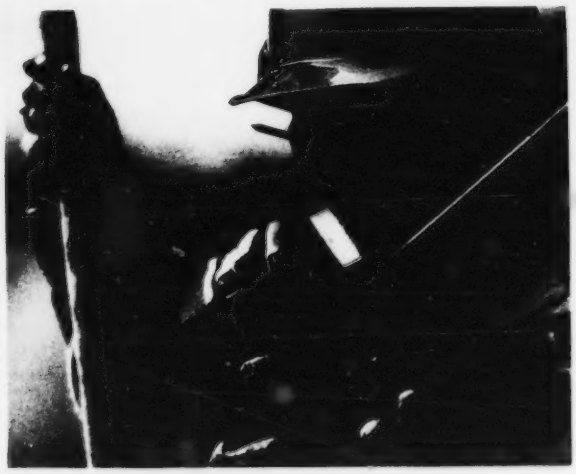

En septembre 1984, le gouvernement actuel entrait en fonctions. Peu après, il entreprenait un examen de la politique et des programmes de multiculturalisme tout en engageant des consultations auprès de diverses personnes et groupes représentatifs dans toutes les régions du pays. La démarche visait à élaborer une nouvelle politique qui tienne compte des réalités d'aujourd'hui et des attentes de demain. Parallèlement, le gouvernement adoptait des mesures importantes en vue de renforcer le multiculturalisme comme pierre d'assise de la société canadienne. Ainsi, dans une période relativement courte, il a pu démontrer le sérieux de son engagement; notamment, il a :

- proposé l'établissement du Comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme;
- convoqué la première conférence nationale sur les services policiers en milieu multiculturel, qui a eu lieu à Vancouver en 1984;
- tenu la première conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du multiculturalisme, à Winnipeg en 1985;
- déposé la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1986, laquelle exige que tous les employeurs assujettis à l'autorité fédérale accordent de meilleures possibilités d'emploi aux femmes et aux personnes handicapées ainsi qu'aux autochtones et aux membres des minorités raciales, et mis sur pied, la même année, le Programme des contrats fédéraux qui enjoint les principaux entrepreneurs qui soumissionnent pour des marchés fédéraux de satisfaire aux mêmes exigences;

- mis en oeuvre, dans les ministères et organismes fédéraux, un programme assurant l'embauchage et la promotion des membres de minorités raciales et renforcé les programmes d'emploi actuels s'adressant aux femmes, aux personnes handicapées et aux autochtones;
- accru la représentation des communautés ethnoculturelles canadiennes au sein des commissions et conseils fédéraux afin qu'y soit mieux reflétée la diversité culturelle du pays;
- organisé une conférence nationale ayant pour thème «Le multiculturalisme, une bonne affaire», en 1986 à Toronto, qui a réuni des représentants de sociétés et des entrepreneurs canadiens;

- confirmé la participation du Canada à la Deuxième Décennie de la lutte contre la discrimination raciale et le racisme;
- financé quatre nouvelles chaires d'études multiculturelles dans les universités canadiennes;
- confié au professeur Henry Kreisel, de l'Université de l'Alberta, le mandat de préparer une étude détaillée visant l'établissement d'un Institut des langues ancestrales à Edmonton, qui serait à même de fournir toute l'aide professionnelle et le soutien technique nécessaires dans ce domaine; et
- instauré le Programme de participation civique et communautaire (PPCC) pour répondre aux besoins des organismes communautaires, qui réclamaient un financement accru et pluriannuel. Ce programme a pour but de financer des projets permettant aux nouveaux citoyens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie de la société canadienne.

# Chapitre III
# La Loi sur le multiculturalisme canadien

Le gouvernement, ayant terminé son examen des politiques, estime que le temps est venu de passer à une autre étape de l'évolution du multiculturalisme au Canada en incorporant dans la législation les dispositions applicables de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aussi, il a rédigé un projet de loi fondé sur les grands principes suivants :

1. Le multiculturalisme est un aspect fondamental de la citoyenneté canadienne.

2. Tous les Canadiens sont libres de conserver et de mettre en valeur leur patrimoine et d'en partager la fierté.

3. Le gouvernement fédéral doit promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et organismes.

Le premier principe, selon lequel le multiculturalisme constitue un élément essentiel de la citoyenneté canadienne, affirme que le Canada est une société multiculturelle. Il reconnaît l'égalité intrinsèque de tous les membres de cette société et souligne que notre identité repose en grande partie sur notre diversité culturelle et raciale.

Le deuxième principe a trait à la notion de liberté de choix, qui constitue l'un des fondements de la démocratie canadienne. Dans le contexte de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, il signifie que les citoyens sont libres de jouir de leur patrimoine culturel, de le mettre en valeur et d'exprimer la fierté de leurs origines, si tel est leur désir. Ce principe suppose qu'il leur appartient également de décider jusqu'à quel point ils veulent s'identifier à leur culture d'origine.

Le troisième principe prévoit que le gouvernement devra tenir compte du multiculturalisme dans l'élaboration et la mise en oeuvre de l'ensemble des politiques et des programmes fédéraux. Il fait connaître à tous les autres secteurs de la société l'intention du gouvernement de jouer un rôle actif en ce qui concerne la promotion de la diversité culturelle et raciale de notre pays.

## La Politique canadienne du multiculturalisme

L'article 3 du projet de loi énonce la nouvelle politique de multiculturalisme, laquelle est fondée sur les principes ci-dessus. Il est ainsi libellé :

*3. (1) La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à :*

*a) sensibiliser la population au fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et reconnaît la liberté de tous ses membres de maintenir et de partager leur patrimoine culturel;*

*b) sensibiliser la population au fait que le multiculturalisme est un élément fondamental de l'identité et du patrimoine canadiens et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays;*

*c) promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation;*

*d) reconnaître l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et leur contribution à l'histoire du pays, et favoriser leur développement;*

*e) faire en sorte que la loi s'applique également et procure à tous la même protection, tout en faisant cas des particularités de chacun;*

*f) encourager et aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada;*

*g) promouvoir la compréhension entre individus et collectivités d'origines différentes et la créativité qui résulte des échanges entre eux;*

*h) favoriser la reconnaissance et l'estime réciproque des diverses cultures du pays, et promouvoir l'expression et les manifestations progressives de ces cultures dans la société canadienne;*

*i) parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, maintenir et valoriser celui des autres langues;*

*j) promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles.*

*(2) En outre, au sein des institutions fédérales, cette politique consiste à :*

*a) assurer aux Canadiens de toutes origines des chances égales d'emploi et d'avancement;*

*b) promouvoir des politiques, programmes et actions de nature à favoriser la contribution des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution du pays;*

*c) promouvoir des politiques, programmes et actions permettant au public de mieux comprendre et de respecter la diversité des membres de la société canadienne;*

*d) recueillir des données statistiques permettant l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du pays;*

*e) mettre à contribution, lorsqu'il convient, les connaissances linguistiques et culturelles d'individus de toutes origines;*

*f) de manière générale, conduire leurs activités en tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du Canada.*

Le gouvernement considère que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* aura une portée historique. Elle constitue une étape logique dans l'évolution sociale du pays, faisant le pont entre ce que nous avons été et ce que nous sommes et nous aidant ainsi à préparer l'avenir. La loi proposée réaffirme notre héritage multiculturel et multiracial et constitue un cadre global pour la résolution des problèmes contemporains et de ceux qui surgiront au cours du XXIe siècle. De plus, elle place la préservation des patrimoines culturels sur le même pied que les autres valeurs fondamentales de la société canadienne, telle l'égalité des hommes et des femmes, droit garanti par la Constitution.

De fait, considérant la tradition d'avant-gardisme du Canada sur la scène internationale en ce qui concerne les grands dossiers des droits humains et civils, la loi donnerait au multiculturalisme la place qui lui revient au regard des lois antérieures du pays ainsi que des mesures à l'échelle internationale en la matière. Elle permettrait aussi au Parlement de réitérer l'engagement du Canada à l'égard d'accords comme le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.*

## Mise en œuvre de la politique

Le fait que l'ensemble des ministres et des ministères, plutôt qu'un seul ministre et un ministère en particulier, devront veiller à l'application de la nouvelle politique constitue en soi un gage de succès. À cette fin, le gouvernement a établi une série de mécanismes visant à :

- incorporer dans la loi l'obligation, pour tous les ministères et organismes gouvernementaux, de mettre en application les principes généraux qui y sont énoncés;
- prévoir dans la loi un rôle de coordination pour le Ministre et établir à l'intérieur du Secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État un Secrétariat dont la mission serait de seconder le Ministre dans cette tâche;
- élargir le rôle du ministre responsable en ce qui concerne la promotion et l'avancement du multiculturalisme et l'élaboration d'initiatives conjointes avec d'autres ministres fédéraux, les groupes intéressés ou ses homologues provinciaux et territoriaux;
- exiger, dans la loi, le dépôt de rapports annuels au Parlement sur l'application de la politique, rapports qui seront soumis à l'examen du Comité permanent sur le multiculturalisme;
- donner au Conseil canadien du multiculturalisme un cadre légal lui permettant de conseiller le ministre responsable au regard de l'application de la loi ainsi qu'à propos de questions se rapportant au multiculturalisme en général;

L'attribution, par la loi, d'un rôle de coordination au Ministre, aura une incidence positive sur l'avancement du multiculturalisme, tant au sein de l'administration fédérale que dans d'autres secteurs à l'extérieur du gouvernement. Le Ministre prendra de nouvelles initiatives à l'égard du multiculturalisme, mais en outre, pour la première fois, il aura la responsabilité légale de veiller à l'application de la nouvelle politique à l'échelle de l'administration fédérale.

La disposition en vertu de laquelle le Comité permanent sur le multiculturalisme étudiera les mesures prises en vue d'appliquer la politique et fera rapport au Parlement chaque année constitue une garantie additionnelle, inscrite dans la loi, que la promotion du multiculturalisme se poursuivra et que les actions des ministères et des organismes seront surveillées en permanence. Le nouveau pouvoir conféré au Comité lui permettra de mieux s'acquitter de ses autres fonctions. Ses attributions permanentes sont établies comme suit :

«Que le Comité soit autorisé à encourager et à surveiller la mise en oeuvre des principes de la politique fédérale sur le multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et, en particulier,

1) à encourager les ministères et organismes du gouvernement fédéral à refléter la trame multiculturelle et multiraciale de la nation; et

2) à examiner les politiques et programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux afin d'encourager la sensibilité à l'égard des intérêts multiculturels et de préserver et de promouvoir la réalité multiculturelle et multiraciale de la nation; et

«Que le Comité soit autorisé à choisir des sujets d'enquête et à amorcer des enquêtes dans son domaine de compétences, et à préparer des documents de travail, publier des rapports et faire des recherches à cet égard.»

En résumé, le gouvernement fédéral considère la loi proposée comme un texte historique visant à donner un cadre législatif à la politique de multiculturalisme que les architectes de la Constitution avaient à l'esprit – celle-là même qui permettra d'assurer le mieux-être de la société canadienne dans son ensemble, qu'ont réclamée les principaux porte-parole des diverses communautés et que le gouvernement s'était engagé à mettre en place. Au moment de déposer ce projet de loi, le gouvernement tient à souligner la contribution du Comité permanent sur le multiculturalisme, du Conseil canadien du multiculturalisme (CCM), du Conseil ethnoculturel du Canada (CEC), de dizaines d'organismes communautaires dans tout le pays et, surtout, des milliers de Canadiens qui, au fil des années, ont exprimé avec ardeur et dignité leurs propres aspirations et ce qu'ils attendent de leur pays et de leurs concitoyens.

# Chapitre IV
# À l'aube d'un nouveau siècle

Nos efforts pour bâtir une société multiculturelle ont fait dire à M^me^ Barbara Ward, économiste et écrivaine britannique renommée, que nous étions le «premier pays international au monde». Le gouvernement croit que sa nouvelle politique multiculturelle fera du Canada le pays le mieux préparé à franchir le seuil du XXI^e^ siècle en lui conférant une bonne longueur d'avance sur ses amis et ses concurrents.

Devant les tendances migratoires qui touchent le monde entier, l'expansion rapide du commerce international et l'impact continu sur toutes les sociétés des techniques de pointe dans le domaine des communications, on ne peut s'empêcher de croire que tôt ou tard, la plupart des autres pays devront apprendre à vivre avec la diversité. Société multiculturelle depuis son origine, le Canada a l'avantage de posséder une longue expérience de ce qui semble vouloir devenir une aptitude sociale indispensable pour le XXI^e^ siècle : la coexistence harmonieuse entre communautés d'origines culturelles et raciales diverses. C'est pourquoi je suis intimement convaincu que l'avenir nous appartient.

Les années qui viennent seront peut-être bien marquées par de profondes transformations sociales dans le reste du monde, mais il est évident que le Canada n'échappera pas lui non plus au changement. Il ressort de l'analyse des tendances actuelles que notre pays devra recourir à l'immigration s'il désire préserver ou relever son niveau démographique. Qui plus est, on s'attend à ce que la plupart des futurs immigrants soient de souches non européennes; cela signifie que les minorités visibles, qui pour l'heure représentent en gros 1,9 million d'habitants ou 7 p. 100 de la population, verront leur bassin s'élargir davantage au cours des prochaines décennies.

Le gouvernement est persuadé que les Canadiens, leurs institutions et leurs différentes communautés consentiront les adaptations nécessaires dans un esprit de générosité et de compréhension. Il n'en reconnaît pas moins que la perspective de tout changement est pour certains source de malaise. C'est pourquoi il accepte de prendre la responsabilité d'amener tous les citoyens à mieux comprendre et apprécier le multiculturalisme. Préserver les vertus civiques, observer les dispositions d'une *Loi sur les langues officielles* modifiée et renforcée et appliquer les principes et politiques du multiculturalisme, voilà autant de conditions qui feront du Canada un pays où *tous* les groupes pourront toujours s'épanouir et contribuer à l'avancement de la société.

Le multiculturalisme canadien fait appel à des valeurs chères aux Canadiens : l'équité, la compassion et la liberté. Il rejette les pires vices de l'humanité : le préjugé, la discrimination et l'égoïsme. Il se

tourne vers l'avenir et garde clairement en mémoire notre passé collectif, respectant la diversité traditionnelle de sa société, honorant les valeurs sur lesquelles la population a fondé un pays unique au monde et cherchant à faire de notre pays si fier une patrie encore meilleure pour tous ceux et celles qui l'habitent. La politique de multiculturalisme invite à l'unité nationale et à l'harmonie interculturelle. Le gouvernement rejette d'emblée l'idée que l'enchâssement du multiculturalisme canadien dans la Constitution et dans un texte de loi puisse être interprété par qui que ce soit – personne, institution, groupe culturel ou linguistique – comme un empiètement sur les droits et libertés reconnus. Au contraire, il affirme à nouveau que le multiculturalisme élargit les droits de tous les Canadiens, améliore la qualité de notre vie nationale et nous ouvre toutes grandes les portes de la prospérité.

En fait, le gouvernement se réjouit à l'idée d'une plus grande diversification sociale. Outre la perspective d'un enrichissement social et culturel pour tous les Canadiens, il y voit également un potentiel économique certain. Les diverses communautés du Canada ont déjà noué avec pratiquement tous les pays du monde des liens linguistiques, intellectuels et culturels étroits qui, selon le gouvernement, s'avéreront essentiels au développement du commerce, de l'emploi et des investissements.

Compte tenu de l'interdépendance grandissante des économies nationales, les Canadiens devraient, grâce à leurs relations internationales, élargir davantage les perspectives économiques du pays. Lors de la conférence de 1986 intitulée «Le multiculturalisme, une bonne affaire», le Premier ministre Brian Mulroney a décrit en ces termes les défis et les perspectives qui s'ouvrent devant nous : «Nous devons en tant que nation, saisir l'occasion que nous donne notre dimension multiculturelle de renforcer notre prospérité en nous créant des liens commerciaux et financiers partout dans le monde, et en créant un nouvel esprit d'entreprise ici même au pays. Nous savons tous qu'avec la concurrence qui existe partout dans le monde actuellement, a-t-il ajouté, la technologie, la productivité, de même que la qualité, la commercialisation et le prix des produits sont des facteurs déterminants du succès sur les marchés d'exportation. Mais notre dimension multiculturelle nous confère un avantage sur ce plan . . . Les Canadiens qui ont des liens culturels dans d'autres parties du globe, qui ont des liens d'affaires à l'étranger, ont un rôle extrêmement important à jouer dans notre stratégie de renouveau économique qui concerne le commerce et l'investissement.»

Au-delà des considérations économiques, le multiculturalisme offre au «premier pays international au monde» la possibilité de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La loi que nous proposons devrait rehausser le prestige international du Canada, ajouter une page à la liste déjà longue des situations où il s'est illustré comme grand défenseur des droits humains et civiques. Ces liens, si prometteurs d'une activité économique plus intense pour les Canadiens sur les marchés internationaux, peuvent également constituer un atout diplomatique. Dans le numéro spécial marquant le centième anniversaire de la revue *Saturday Night*, le cinéaste albertain Fil Fraser parlait du Canada comme d'«un nouveau genre de pays, un pays ouvert sur le monde, grâce au multiculturalisme.»

C'est là que se trouve la voie de notre avenir.